

Piste équestre Lajoux

Le canton ne respecte pas les lois, heureusement que les citoyens et les associations environnementales veillent.

Pro Natura est attachée au respect des conventions passées entre les institutions. Lorsqu'un projet a vu le jour à certaines conditions, il n'est pas correct de changer des exigences légales ou contractuelles au gré des opportunités ou à la demande de promoteurs particuliers. Malheureusement, cela se passe trop souvent ainsi dans le canton et le projet de piste équestre de Lajoux dans la réserve forestière totale de Bollement en est un exemple frappant. Les communes de Lajoux et de Saint-Brais ont signé une convention pour la constitution de la réserve forestière sur leur territoire, avec des conditions de gestion précises et l'octroi de dédommagements financiers importants. Mais les autorités communales de Lajoux et l'administration cantonale s'engagent dans un projet de construction de piste équestre et VTT sur le site de la réserve totale, en contradiction avec les objectifs du plan de gestion.



Visite de la réserve forestière (Photo Thérèse Egger)

La recherche de solutions est privilégiée

Le projet va induire des défrichements, des nuisances pour la tranquillité des lieux. De plus, le parcours est long et ne plaît pas forcément aux cavaliers. Pro Natura reconnaît que la situation actuelle le long de la voie CJ n'est plus satisfaisante pour divers utilisateurs de loisirs, mais n'admet pas qu'aucune autre solution sérieuse n'ait véritablement été prospectée. C'est ce que fera Pro Natura, avec la société de cavalerie et le garde-forestier res-

ponsable de la réserve. Ils s'entendent sur une solution beaucoup plus agréable pour les touristes, moins dérangeante pour la réserve forestière et respectant les engagements pris par les institutions. Parallèlement à nos démarches, une pétition de citoyens de Lajoux demande le respect des engagements pris par la commune. Une votation communale fin août 2008 contraindra les autorités communales et cantonales à se tourner vers une solution plus respectueuse, solution proposée depuis longtemps, d'ailleurs, par le responsable de la gestion de la réserve.

Quand associations et populations se mettent d'accord sur un objectif, il est possible de rappeler les décideurs communaux ou cantonaux à leurs engagements. Que ce dossier soit un exemple pour d'autres enjeux environnementaux dans le canton!

IMPRESSUM

Supplément des sections à Pro Natura Magazine

Editeur
Pro Natura Jura
Secrétariat
Lucienne Merguin Rossé
L'Abbaye 105
2906 Chevèze
Tél + fax 032 476 70 21
pronatura-ju@pronatura.ch
Case postale 90
2900 Porrentruy
CCP 25-7248-2

Rédaction et réalisation
Thérèse Egger
Jean-Pierre Egger
Lucienne Merguin Rossé
Fabian Peter
William Saunier
Photos
Thérèse Egger
Fabian Peter
Jean-Paul Luthi
Pro Natura, DR

Maquette
Lionel Dominé / tieless-d.ch
Impression et expédition
Centre d'impression
Le Pays SA
Tirage: 1000 exemplaires

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



4 panneaux didactiques ont été posés entre Clairbief et Masesselin. Le thème est agriculture et nature.

Panneaux didactiques

Le projet Vive le Doubs poursuit ses objectifs. Après l'acquisition de prairies humides et forêts à Clairbief, sur la commune de Soubey, en 2004, Pro Natura s'est lancée dans la réalisation d'un sentier didactique le long de la route très fréquentée par les touristes. Le thème est la collaboration entre nature et agriculture. Il est expliqué pourquoi l'agriculture est importante pour la gestion des milieux naturels et comment la biodiversité peut être préservée ou améliorée. L'excellente collaboration avec Nicolas Barth de la ferme de Masesselin est un atout ma-

jeur pour la concrétisation de ce projet. Le fermier en retire une mise en valeur de son travail, de nouvelles connaissances dans le domaine écologique par les contacts avec les naturalistes et autres passionnés de Pro Natura, ainsi qu'une promotion large de ses produits du terroir.

Le sentier didactique fera l'objet d'une inauguration en 2009, année où Pro Natura-Ligue suisse pour la protection de la nature fête ses 100 ans d'existence.

Nous remercions vivement la Loterie romande de son soutien financier.

Avec le soutien de la Loterie Romande



Paysages du Doubs (Photo Jean-Paul Luthi)

Non au démantèlement de la protection de la nature et du patrimoine

Dire NON à l'initiative des radicaux le 30 novembre, c'est défendre une politique environnementale pour une meilleure qualité de vie et une meilleure santé publique.

Les citoyens-ne-s de Suisse seront appelés à se prononcer le 30 novembre sur une initiative déposée par le PRD zurichois. Cette initiative vise à abolir le droit de recours des organisations sportives et environnementales et ainsi démanteler la politique environnementale. Cela fait penser

Seuls 2% des recours déposés en Suisse proviennent d'associations de l'environnement, les 98% sont le fait de privés.

à l'initiative de l'UDC sur les naturalisations qui fait appel à la volonté populaire pour contourner les bases légales de droit public. En demandant

clairement que les lois environnementales ne soient plus respectées par un parlement ou un peuple, le PRD s'attaque à l'Etat de droit. Ces 40 dernières années, le droit de recours a été utilisé avec modération et a permis d'améliorer de nombreux projets. Seuls 2% des recours déposés en Suisse proviennent d'associations de l'environnement, les 98% sont le fait de privés. De plus, le succès des recours des ONG est de 65%, ce qui signifie que les projets contestés ne respectaient pas en majorité les exigences légales.

Les partis bourgeois très divisés

Le Conseil fédéral et les Chambres s'opposent à l'initiative. Un comité bourgeois s'est constitué. Il compte des membres de l'UDC, du Parti libéral, du Parti radical, du Parti démocrate chrétien. Son objectif est de montrer qu'il n'y a pas d'abus et, qu'au contraire, les interventions sont nécessaires lorsque les dispositions en matière de protection de la nature et du paysage ne sont pas respectées. Les arguments des initiants tentent de démontrer que la croissance est ralentie ou que les emplois sont menacés. Ceci est menon-



ger et malhonnête, car la construction connaît un boom depuis de nombreuses années, la croissance est soutenue en Suisse. C'est surtout un formidable atout pour les radicaux zurichois et leurs alliés, qui défendent un capitalisme prédateur aux rendements immédiats. Entre-temps la crise financière leur a peut-être ouvert les yeux!

Liste des ONG concernées par l'initiative

Aqua Viva, Archéologie Suisse, ASPO/Birdlife Suisse, ATE Suisse, Club Alpin Suisse CAS, Equiterre, Fédération Suisse des Amis de la Nature, Fédération Suisse de Pêche, Fondation Suisse pour la pratique environnementale-PUSCH, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Fondation Suisse de la Greina, Fondation suisse de l'énergie, Greenpeace, Helvetia Nostra/Fondation Franz Weber, Initiative des Alpes, Médecins en faveur de l'environnement, Patrimoine Suisse, Pro Natura Suisse, Rheinaubund, Société Suisse de Spéléologie, Swiss Rando, WWF Suisse.
www.droit-de-recours.ch

PRISE DE POSITION DE 45 PROFESSEURS DE DROIT PUBLIC DES UNIVERSITÉS SUISSES

Nous nous opposons en outre à cette initiative, parce que ces 40 dernières années, le droit de recours des associations s'est révélé être judicieux et nécessaire et a fait ses preuves en tant qu'instrument au service de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage.

SOMMAIRE

PAGE 1

Non au démantèlement de la protection de la nature et du patrimoine

PAGE 2

Editorial
Revitalisation des étangs de Dampheux

PAGE 3

Le Doubs est en péril, sa protection est une urgence et sa surexploitation doit être combattue

PAGE 4

Piste équestre Lajoux
Panneaux didactiques

Sans politique environnementale, notre qualité de vie se dégraderait bien rapidement



PAR THÉRÈSE EGGER
PRÉSIDENTE
PRO NATURA JURA

J'habite Bonfol, dans la proximité immédiate de la plus grande décharge toxique de Suisse. Et je suis reconnaissante aux organisations environnementales, à Greenpeace en particulier, d'avoir fait pression pour que cette décharge soit assainie le plus correctement possible. Sans la vigilance des organisations, bien des améliorations du projet concernant la sécurité n'auraient pas été réalisées, comme l'oxydation des déchets gazeux provenant de l'assainissement de la décharge. Tout cela n'eût pas été possible sans un droit de recours bien ancré dans nos lois.

Le droit d'opposition et de recours des associations est un élément important de la mise en pratique de notre droit environnemental. Il permet que les dimensions naturelles, environnementales et patrimoniales soient véritablement

prises en compte dans chaque projet. Notre pratique courante nous montre que souvent nos oppositions sont levées, dès que le promoteur prend conscience des

faiblesses de son projet et qu'il décide de prendre des mesures correctives pour y remédier. Parfois, même des autorités communales nous demandent d'intervenir pour renforcer leur position dans leur prise de décision.

Dans d'autres projets, notre tâche est ardue, lorsque l'arrogance de l'argent, la rapacité d'une minorité, les illusions d'une croissance débridée sont de la partie et que les promoteurs ne veulent pas comprendre les impératifs du bien commun et du développement durable. C'est parmi ces promoteurs que l'on retrouve les plus fervents opposants au droit de recours, ils souhaitent le moins de contraintes possibles. Le plus souvent les pollutions et les nuisances de leur projet ne les dérangent pas.

Assurer la diversité de la vie

Si nous pouvons vivre, avec une qualité de vie acceptable dans notre pays si densément peuplé, c'est bien grâce aux interventions citoyennes et associatives qui remettent en cause des projets destructeurs pour la nature, polluants ou à forte potentialité de nuisances. Dans ce sens, le droit de recours des associations est un instrument fort pour assurer la qualité et la diversité de la vie.

Pour toutes ces bonnes raisons, Pro Natura Jura vous invite à mettre un NON résolu dans l'urne le 30 novembre à une initiative qui vise à abolir le droit de recours des associations.

PROTECTION DES ESPÈCES

Dampfreux: des travaux pour revitaliser le site

Pro Natura, depuis plus de quinze ans, est associée aux travaux de la Fondation des Marais de Dampfreux et à sa volonté de créer dans ce village des zones humides riches en habitats divers pour la faune et la flore.

Deux des sites de la Fondation sont reconnus d'importance nationale: «En Prâtchies», en tant que bas marais et les étangs des Coedres en tant que site de reproduction des batraciens.

Ces deux sites nécessitent d'importantes mesures et des travaux de revitalisation. À «En Prâtchies», l'installation en 2007 d'une mare permet d'observer une augmentation de la reproduction d'amphibiens et, durant tout le printemps, nous avons pu entendre le chant de la rainette verte. Pourtant, la pérennité du marais de «En Prâtchies» est menacée. L'érosion des sols agricoles due à la présence de plantes sarclées (maïs) en amont du marais le comble lentement. La présence de dépôts de fumier dans le bassin versant ainsi que l'écoulement superficiel d'engrais provoquent l'eutrophisation

des zones humides. La mise en place de zones tampons devrait permettre de réduire ces périls. Durant ces dernières années, les étangs des Coedres se sont lentement embroussaillés et les digues ont été minées par des rats musqués.

Le Syndicat d'améliorations foncières s'oppose systématiquement

Dès leur achat, en octobre 2007, la Fondation a entrepris de vastes travaux de revitalisation. L'objectif de ces travaux est de créer un milieu ouvert et favorable à des espèces floristiques et faunistiques aussi diverses et nécessaires que possible. Une partie des étangs a déjà été débroussaillée et les digues seront toutes reconstruites. Pour favoriser la reproduction des amphibiens et la présence de limicoles, le niveau de l'eau de certains étangs sera ajusté selon les saisons. Ainsi les étangs de Dampfreux pourront devenir une référence écologique et un lieu d'éducation à la nature.

À «En Prâtchies» comme aux Coedres, la partie n'est pas facile pour assurer la vi-

talité des sites. La Fondation a revendiqué des zones tampons que le Syndicat local des améliorations foncières et l'Economie rurale lui refusaient. Il en est résulté plusieurs procédures juridiques, toutes remportées par la Fondation. Vexée par ces décisions favorables à la protection de la nature, une partie des milieux agricoles de Dampfreux s'est lancée dans une série d'oppositions aux travaux de revitalisation. Qui ont été rejetées. En effet, toutes ces oppositions sont totalement infondées. Elles n'ont que provoqué des coûts supplémentaires et ont retardé les travaux.

Dans le contexte de la votation du 30 novembre sur le droit de recours, l'exemple de Dampfreux montre clairement que des milieux autres que protection de la nature empêchent la réalisation de projets avec des arguments purement psychologiques qui ne se basent sur aucun fondement légal. Les organisations environnementales ont démontré qu'avec un taux de succès de plus de 63%, les arguments sont crédibles et profitent à une politique de développement durable.

Cette rivière n'est-elle pas une priorité pour l'Etat jurassien. C'est donc aux organisations de protection de la nature, de la pêche et aux citoyens de jouer le rôle de défenseur de ce joyau.

Le Doubs est en péril, sa protection est une urgence et sa surexploitation doit être combattue

Dans un article adressé aux habitants du Clos-du-Doubs, le ministre Schaffter donne la mesure d'une partie des problèmes qui menacent la vitalité du Doubs. Enfin! Pendant des années, en effet, citoyens et associations ont été bien seuls face à tous les périls qui menacent le Doubs.

Le ministre présente plusieurs projets et problèmes dans lesquels Pro Natura Jura s'est impliquée durant de longues années de mutisme étatique.

Il y a tout d'abord l'assainissement définitif des fours à chaux. Il nous semble important de souligner à ce sujet que ce projet de la mafia allemande des déchets toxiques n'a été stoppé que grâce à la perspicacité de citoyens jurassiens et à l'intervention d'associations environnementales! Alors que l'Etat jurassien a fermé les yeux pendant plusieurs années sur les relations hydrologiques entre le site de dépôt des déchets et la nappe phréatique des Champs Fallat. Ce projet n'est que le rattrapage d'une bêtise monumentale, datant des années 80 et 90, et qui a coûté aux contribuables plusieurs millions de francs.

Benteler est l'exemple par excellence du laxisme de l'Etat

Dans cet éditorial, le dossier Benteler est également évoqué. Après des années d'attente, l'Etat intervient et les premières mesures sont prises. Pendant des années, des citoyens, des naturalistes, des gardes-faune auxiliaires ont dénoncé les pollutions du Doubs sans que le Gouverne-



Le Doubs, un joyau à revitaliser. (Photo Jean-Paul Luthi)

ment, l'Etat jurassien, face au groupe E qui gère le Châtelot, rejette la balle du côté de la Confédération, mais il encourage des promoteurs privés, dont certains n'ont jusqu'à aujourd'hui respecté aucun de leurs engagements, à construire de nouvelles centrales dans la réserve naturelle du Doubs.

Détruire ce joyau, qui est à l'agonie, en ignorant des sources de pollution importantes, en permettant sa surexploitation pour le profit de quelques-uns, est une option à court terme. D'un point de vue environnemental, elle est irresponsable. Le Clos-du-Doubs mérite des projets qui profitent tout d'abord à ses habitants. L'Etat jurassien pourrait investir de l'argent pour développer et réaliser un concept «commune de l'énergie» pour valoriser le bois, le biogaz, le solaire, l'efficacité énergétique. Voilà un projet qui profiterait aux habitants de la région.

Plus que jamais, les citoyens, les pêcheurs et les associations environnementales doivent se mobiliser pour que le Doubs retrouve sa santé. L'Etat doit également pleinement prendre ses responsabilités pour assurer la convalescence et le rétablissement du Doubs. C'est la condition «sine qua non» pour qu'un projet de Parc naturel régional puisse se créer autour de cette valeur naturelle.

SAUVER LE DOUBS

Le Doubs devrait être la colonne vertébrale du projet de Parc naturel régional du Doubs. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Sans un réel effort commun pour rétablir la santé du Doubs, il est vain de vouloir construire autour de lui un projet de développement économique.